

S'appuyant sur un rapport de l'inspection générale et bien qu'il s'en défende, le ministère porte le projet de déréguler complètement les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) au mépris de nos statuts, des textes législatifs et réglementaires existants et de nos conditions de travail. Ce rapport publié en mars 2021 est une attaque frontale contre les PLP et plus précisément contre les PLP d'enseignement général qu'il s'agirait de « contraindre dans une nouvelle circulaire » à suivre les élèves en PFMP, laissant entendre à longueur de pages que les personnels ne sont investis ni dans la préparation, ni dans le suivi, ni dans l'exploitation pédagogique de ces dernières. L'inspection générale préconise de remplacer les conventions existantes par un contrat dont les contenus seraient définis selon les besoins des entreprises. Si nous dénonçons déjà la place laissée aux organisations patronales dans le pilotage des politiques éducatives, ici un nouveau pas serait franchi : les entreprises imposeraient les contenus pédagogiques aux enseignantes et enseignants, puis délivreraient à la fin des PFMP, une attestation de « réussite » aux élèves ! Ce rapport, pourtant élaboré par des fonctionnaires, préconise aussi de contrevenir au code du travail notamment en aménageant la réglementation concernant les travaux dangereux et les horaires de nuit pour les mineurs. Sans doute inspiré aussi par l'épisode sanitaire, le ministère a proposé plusieurs pistes : mettre en place des départs différés, filés ou chevauchés, donner la possibilité aux élèves d'effectuer leur PFMP sur une ou deux journées par semaine, ou encore de les accomplir sur les périodes de vacances scolaires dans certains cas. Par ailleurs, il remet en cause le découpage en séquence des stages. Ces dérégulations sont une attaque sur notre statut et serviraient de Cheval de Troie à l'annualisation des services des PLP. Nos organisations CGT Éduc'action, SNUEP-FSU, SNALC, SUD Éducation et CNT s'opposent avec force à ce rapport à charge contre les PLP et à ces propositions. Elles rappellent que le ministère serait mieux inspiré de créer des postes de directeur délégué aux formations (DDF) et d'assistant technique aux DDF qui manquent cruellement dans les LP, notamment dans ceux des filières tertiaires. Elles redisent qu'il serait temps que des personnels dédiés s'impliquent dans les pôles de stage académiques qui restent des coquilles vides et que des indications fermes soient données aux entreprises sur leurs devoirs de formation et de non-discrimination. Nos organisations alertent donc l'ensemble des personnels des lycées professionnels sur ces nouvelles attaques. Si les projets évoqués devaient se concrétiser, nos organisations prendront leurs responsabilités et appelleront les PLP à des actions fortes sur l'ensemble du territoire pour défendre notre statut et

nos
conditions de travail.

Paris, le 10 décembre 2021